



## Achat d'un canapé en magasin:rétractation?

Par **arachnee21**, le **28/08/2008** à **06:44**

Bonjour,

J'ai acheté un canapé en magasin hier, payable en 4 fois sans frais. Aujourd'hui je pense m'être précipitée et souhaite me rétracter.

Sur l'"offre de financement échelonné" qui est pourtant désigné comme "crédit" à plusieurs reprises, il est inscrit au verso que cette offre n'est pas soumise à l'article L311-1 et suivants du code de la consommation. Est-ce légal, ayant effectué un 1er versement, comment puis-je annuler la vente? vais-je perdre la somme déjà versée?